



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris le 9 juillet 2021

N°1218

**Signature de l'avenant au contrat stratégique de la filière ferroviaire  
afin de renforcer le soutien à l'innovation en faveur du secteur**

**Jean-Baptiste Djebbari**, ministre délégué chargé des Transports, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie et le Comité stratégique de filière (CSF) ferroviaire, représenté par son président **Henri Poupart-Lafarge**, président d'Alstom, ont signé ce jour l'avenant du contrat de filière du CSF ferroviaire.

Dans un contexte de concurrence internationale marquée, le renforcement de la filière ferroviaire, qui représente 1 million d'emplois en France, 34 milliards d'euros de chiffre d'affaires répartis entre plus de 1 300 entreprises (opérateurs, constructeurs, ingénieries de transport, équipementiers et entreprises de toutes tailles), excédentaire en termes de balance commerciale, est un enjeu économique majeur.

Ce document souligne la mobilisation de la filière ferroviaire française en faveur d'une industrie décarbonée, innovante et active à l'export. Il illustre également sa contribution à l'atteinte des objectifs Climat, grâce au développement de solutions de mobilité neutres en émissions carbone, aux innovations permettant de développer une offre ferroviaire pouvant s'adapter à des territoires moins denses ou bien encore visant à redonner au fret ferroviaire la place qu'il mérite.

Cet avenant intègre des actions emblématiques et structurantes pour la filière, parmi lesquelles :

- **L'appel à manifestation d'intérêt CORIFER (comité d'orientation de la recherche et développement et de l'innovation du ferroviaire) structure la filière et renforce le soutien à l'innovation dans le ferroviaire grâce à France Relance**

Le Comité exécutif du Conseil de l'Industrie du 9 avril 2021 a annoncé la création du « CORIFER », comité d'orientation de la recherche et développement et de l'innovation du ferroviaire. L'AMI France Relance lancé par le CORIFER s'adresse à des entreprises ou entités de recherche et innovation de la filière ferroviaire, qui souhaitent lancer des projets de R&D innovants et durables en matière de mobilité. Il

s'inscrit dans le cadre du soutien à l'innovation France relance et, plus largement, du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4).

La feuille de route R&D de la filière, sur laquelle s'appuie l'AMI CORIFER, a été rédigée grâce à un exercice inédit engagé entre les quatre grands acteurs de la filière (Alstom, Thales, SNCF et RATP) consistant à développer cette vision commune, à la partager et la consolider avec le reste de la filière au travers de la FIF. Elle s'organise autour des 6 thèmes d'innovation suivants :

1. transition écologique et décarbonation de la filière ;
2. protection sanitaire et sûreté ;
3. nouvelles solutions technologiques au service de la performance et de la compétitivité ;
4. matériel roulant et service du futur ;
5. train léger et nouvelles mobilités partagées ;
6. robustesse et adaptabilité du réseau ferroviaire digitalisé.

Un nouvel appel à projet du CORIFER sera ouvert en 2022.

- **Agnès Pannier-Runacher a annoncé que l'Etat apportera une subvention à l'extension nationale du projet CARE afin d'améliorer la fiabilité et la qualité du tissu industriel du ferroviaire**

En 2019, la filière ferroviaire a lancé dans la Région des Hauts-de-France le projet CARE (« Compétitivité Accompagnement Rail Emploi »), regroupant six PME et PMI avec des représentants d'Alstom et Bombardier, afin d'améliorer leurs performances industrielles en matière de délais de livraison, de qualité et de coût. Prenant acte du succès du pilote, l'avenant au contrat de filière prévoit l'extension de ce programme au niveau national, ce qui permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises et de préserver l'emploi au sein de la filière. L'association CARE regroupe les grands acteurs de la filière et notamment SNCF Voyageurs, Alstom, CAF et la FIF.

Par ailleurs, les entreprises accompagnées par CARE pourront bénéficier de l'expertise de Bpifrance en matière de conseil et de formation dans le cadre d'une convention de partenariat.

En particulier, a été annoncé ce jour la création d'un groupe d'entreprises en région Auvergne-Rhône-Alpes, autour d'Alstom et SNCF Voyageurs. 6 entreprises ont d'ores et déjà été identifiées pour participer au dispositif dont le démarrage effectif aura lieu fin septembre.

**Agnès Pannier-Runacher** a annoncé que l'Etat apportera une subvention de 729 000 € à l'association CARE pour accompagner son extension au niveau national et soutenir 108 entreprises sur une période de 3 ans.

- **Jean-Baptiste Djebbari a souligné l'importance du plan de sauvegarde en faveur des petites lignes qui vise à pérenniser 9 000 km de lignes de desserte fine des territoires avec un investissement de près de 7 milliards d'euros sur les 10 prochaines années, et le besoin de développer de nouvelles solutions adaptées pour viabiliser ses lignes, comme les trains légers et la signalisation frugale**

Le Gouvernement a décidé de porter une ambition forte pour les petites lignes ferroviaires, qui sont indispensables pour la desserte des territoires. Un grand plan d'investissement dans ces lignes a été lancé, en partenariat avec les Régions volontaires, pour les régénérer et les réinventer.

L'innovation dans les matériels roulants, les éléments de voies et de signalisation est indispensable pour redonner de l'attrait à ces services de transport et pour viabiliser leur exploitation. Par des trains plus légers, des systèmes de voies et de signalisation moins chers à l'achat, en opération et en maintenance, par les possibilités offertes par la digitalisation et l'automatisation, il s'agit de créer un cercle vertueux :

développer l'offre de transport en augmentant le nombre de trains, attirer plus de voyageurs, et ainsi renforcer la pertinence et améliorer l'équation économique de ces lignes.

**Jean-Baptiste Djebbari** a rappelé son engagement à soutenir le train léger, qui constitue une des priorités de la stratégie d'accélération pour la digitalisation et la décarbonation des mobilités, portée par le Gouvernement dans le cadre des investissements dirigés du 4<sup>ème</sup> Programme d'Investissement d'Avenir. Les projets pourront bénéficier d'un soutien spécifique, qui sera annoncé très prochainement.

➤ **La filière s'engage à mieux appréhender les besoins de demain en matière de compétences et à encourager la parité des entreprises de la filière**

La filière s'engage à adapter et ajuster le contenu des formations initiales et continues ainsi qu'à promouvoir les emplois du ferroviaire en suivant des initiatives comme celle du Rail Innovation Challenge, organisé par Fer de France.

La filière ferroviaire mettra également en œuvre une politique volontariste afin d'atteindre la parité homme-femme en assurant une promotion et une valorisation de l'ensemble des métiers du ferroviaire auprès des femmes.

**Jean-Baptiste Djebbari**, ministre délégué chargé des Transports a déclaré : « *A travers l'avenant au contrat de filière, l'État et les entreprises du secteur marquent leur attachement à son ancrage en France, permis par cet esprit d'audace et d'innovation, crucial pour le ferroviaire. Je voudrais saluer l'engagement de la filière, pour se doter d'une feuille de route ambitieuse en matière d'innovation qui s'inscrit en cohérence avec les priorités portées par l'État dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, et qui alimentent nos travaux communs dans le cadre du Conseil Ministériel pour le Développement et l'Innovation dans les Transports. L'axe de travail concernant le développement des trains légers va, notamment, permettre de sortir les petites lignes de la spirale du déclin. L'innovation est la clé pour redynamiser les services de transport au cœur des territoires : inventer un nouveau modèle ferroviaire adapté, plus léger et durable, c'est développer des solutions de transport décarbonées et attractives pour l'ensemble de nos concitoyens.* ».

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie a déclaré : « *Je salue la signature de l'avenant au contrat de filière, qui place l'innovation et la cohésion au cœur des enjeux de la filière ferroviaire. Le CORIFER est à ce titre une grande première pour les entreprises du ferroviaire et doit permettre de financer des projets ambitieux en faveur des transitions environnementale et numérique des mobilités. Les projets proposés réunissent des dizaines d'entreprises (PME et ETI), des centres de recherche, des universités (près de 20 laboratoires) et des collectivités, témoignant du dynamisme de la filière. L'extension à l'échelle nationale du projet « CARE » qui vise à renforcer la compétitivité des PME du ferroviaire avec l'appui des donneurs d'ordre et financé grâce au soutien de l'Etat, est également une excellente nouvelle.* ».

**Contacts presse :**

**Cabinet de Jean-Baptiste Djebbari**

01 40 81 77 57 - [Secretariat.beyret@transportsgouv.fr](mailto:Secretariat.beyret@transportsgouv.fr)

**Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher**

01 53 18 44 38 – [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58 - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

## **A propos de France Relance**

Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 le plan de relance, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. France Relance est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. L'objectif : bâtir la France de 2030. Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros, soit un tiers du budget annuel de l'État. 40% ont été financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les États membres jusqu'en 2026.

France Relance mobilise près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie, avec une feuille de route structurée autour de quatre axes : décarboner, (re)localiser, moderniser et innover.

Un portail de data visualisation territorialisée a été conçu par la Direction générale des Entreprises (DGE), avec l'appui du Bercy Hub du secrétariat général de Bercy, pour faciliter l'accès et la visualisation des données relatives aux projets lauréats des différents appels à projets lancés dans le cadre de France Relance. Ces données publiées en open data concernent les projets lauréats de six mesures de France Relance dans l'industrie : <https://datavision.economie.gouv.fr/relance-industrie>

**Plus d'informations sur** <https://planderelance.gouv.fr>

## **A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)**

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

*Plus d'informations sur* [@SGPI avenir](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

## **ANNEXE :**

### **Le site Alstom de Villeurbanne :**

Le site de Villeurbanne est le centre d'expertise d'Alstom en matière d'électronique et de digital. C'est le seul site au monde capable de concevoir et de déployer sur un seul lieu, toute électronique ferroviaire, le cerveau et le système nerveux du train et du réseau ferré. Avec **près de 900 salariés**, il intervient sur l'ensemble de la gamme de solutions d'Alstom : trains (métros, tramways, régional, interurbain, TGV, locomotives...), signalisation grandes lignes et urbaines, autour de 4 grands activités :

- Recherche et Développement, conception et validation de systèmes et produits électroniques,
- Industrialisation, pilotage de la production chez les sous-traitants et de la production in situ : une centaine d'employés, plus de 30 000 cartes fabriquées par an avec 200 références différentes, 13 000 produits finis livrés chaque année,
- De la gestion de projets pour les produits électroniques train : 130 projets actif dans le monde – 60% pour l'export,
- Des activités de Services : maintenance et réparation, pièces de rechanges, gestion de l'obsolescence... (Environ 20 000 réparations et pièces détachées livrées chaque année)

Le site réalise ces activités pour trois types de produits :

- L'électronique de contrôle-commande qui pilote les organes du train
- Les systèmes d'information voyageurs et de vidéoprotection
- Les produits et logiciels de signalisation et d'automatisation qui permettent aux trains de circuler en toute sécurité et fiabilité au sein du réseau ferroviaire ou urbain

Près de 300 ingénieurs développent plus de 30 programmes de recherche & développement (R&D), intégrant continuellement les nouvelles technologies (cybersécurité, big data, réalité augmentée...). Le site comprend plus de 140 experts dans des domaines pointus de l'ingénierie et de l'industrialisation/fabrication, tous reconnus au niveau du Groupe. Les capacités d'innovation du site de Villeurbanne permettent à Alstom de proposer des solutions de mobilité toujours plus intelligentes, performantes, respectueuses de l'environnement et proches des besoins des clients et des voyageurs.

Les experts du site de Villeurbanne développent par exemple :

- la nouvelle génération de produits électroniques pilotant la traction et le contrôle-commande : plus puissante, plus performante, connectée et optimisée. Elle est en cours de déploiement sur les trains à très grande vitesse Avelia pour le client AMTRAK (USA) et pour SNCF sur le futur TGV M, mais aussi pour les futurs RER de nouvelle génération.
- Un nouveau calculateur embarqué commun à la signalisation urbaine et grandes lignes qui assure la fonction de contrôle automatique des trains. En totale rupture technologique (principe de communication train-train vs sol-train aujourd'hui), ce calculateur est plus rapide et permet de réduire le nombre d'équipements, donc les coûts d'exploitation et de maintenance.

- Les briques technologiques de détection et de lecture de la signalisation latérale pour les projets de trains autonomes, comme celui du train de fret pour la France.

## L'association CARE :

L'association CARE, créée en 2020, a pour ambition de contribuer à **renforcer la performance intrinsèque, la compétitivité et les emplois de la supply chain**, ceci en répondant à une double problématique d'ordre structurel :

- Renforcer la maturité industrielle de nos PME-PMI
- Rendre la relation client-fournisseur plus fluide.

L'amélioration de cette performance collective de la filière industrielle ferroviaire se traduira ainsi par :

- Une **réduction significative des taux de non-conformité des équipements livrés** aux grands donneurs d'ordre,
- Une **forte amélioration des pourcentages de livraisons à l'heure et de la limitation de la profondeur des retards**,
- Une **plus grande fiabilité dans les délais de livraison et dans la qualité des matériels**.
- Une **gestion dynamique des compétences et des savoir-faire**.

CARE regroupe déjà la plupart des grands donneurs d'ordres et les organisations professionnelles de la filière et s'appuie sur des bases solides :

- Un Comité Exécutif constitué d'**Alstom, CAF, SNCF Voyageurs**, de l'**AIF** (Association des Industries Ferroviaires des Hauts-de-France) et de la **FIF** (Fédération des Industries Ferroviaires)
- Une **méthodologie éprouvée** et adaptée au ferroviaire,
- Une **expérimentation réussie dans les Hauts-de-France** sous l'égide de l'AIF (avec une grappe de 6 PME-PMI),

Des actions concrètes vont maintenant être mises en œuvre, via un accompagnement de nos PME-PMI, pour permettre des progrès significatifs et rapides de la performance de la filière ferroviaire au cours des trois années à venir avec un objectif d'accompagnement de 108 entreprises.

L'association CARE a noué des partenariats avec l'association SPACE pour utiliser la méthodologie éprouvée dans le secteur aéronautique et avec Bpifrance pour offrir plus de services et de conseils aux entreprises ferroviaires.